

Commission des Affaires intérieures

Commission des Finances

Procès-verbal de la réunion du 12 novembre 2025

Ordre du jour :

1. Uniquement pour les membres de la Commission des Affaires intérieures :
Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 23 avril 2025
2. Réunion jointe de la Commission des Affaires intérieures et de la Commission des Finances :
 - 8600 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2026
 - 8601 Projet de loi relative à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2025-2029
 - Examen des dépenses concernant les volets « Finances communales », « Sécurité civile », « Sécurité intérieure » et « Immigration »
3. Divers

*

Présents : M. Guy Arendt, Mme Taina Bofferding, Mme Liz Braz, M. Emile Eicher, M. Luc Emering, M. Marc Goergen, M. Gusty Graas, M. Claude Haagen, Mme Paulette Lenert (rempl. M. Dan Biancalana), M. Marc Lies, Mme Nathalie Morgenthaler, M. Laurent Mosar, Mme Lydie Polfer, M. Meris Sehovic, M. Tom Weidig, Mme Stéphanie Weydert, membres de la Commission des Affaires intérieures

M. Guy Arendt, M. Maurice Bauer, M. Gilles Baum (rempl. M. André Bauler), Mme Taina Bofferding, M. Sven Clement, M. Claude Haagen, M. Fred Keup, M. Laurent Mosar, membres de la Commission des Finances

M. Léon Gloden, Ministre des Affaires intérieures

▪ Ministère des Affaires intérieures :

- Direction générale des affaires communales (DGAC)

M. Marc Scheer, Chef du Département des Finances communales et du Département Budget et comptabilité
M. Max Back

- Direction générale de l'immigration (DGIM)

M. Jean-Paul Reiter, Directeur général
M. Vincent Sybertz, Directeur du Centre de rétention

- Direction générale de la sécurité civile (DGSC)

M. Alain Becker, Directeur général

- Direction générale de la sécurité intérieure (DGSi)

Mme Martine Schmit, Directrice générale

- Corps grand-ducal d'incendie et de secours (CGDIS) :

M. Claude Frantzen, Directeur de la Direction administrative et financière

- Police Lëtzebuerg :

M. Alain Engelhardt, Directeur général adjoint

M. Maurice Bauer, Rapporteur des projets de loi n^{os} 8600 et 8601

Mme Fiona Defrang, du groupe parlementaire CSV

M. Philippe Neven, Mme Christine Thinner, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Nancy Arendt, membre de la Commission des Affaires intérieures

M. Marc Baum, observateur délégué

Mme Diane Adehm, Mme Corinne Cahen, M. Franz Fayot, M. Patrick Goldschmidt, M. Marc Spautz, Mme Sam Tanson, M. Michel Wolter, membres de la Commission des Finances

M. David Wagner, observateur délégué

M. Gilles Roth, Ministre des Finances

*

Présidence : Mme Stéphanie Weydert, Présidente de la Commission des Affaires intérieures

*

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 23 avril 2025

Le projet de procès-verbal sous rubrique est approuvé à l'unanimité.

2. Projets de loi n^{os} 8600 et 8601 - Examen des dépenses concernant les volets « Finances communales », « Sécurité civile », « Sécurité intérieure » et « Immigration »

Après quelques mots de bienvenue, Madame la Présidente, Stéphanie Weydert (CSV), donne la parole à Monsieur le Ministre des Affaires intérieures, Léon Gloden (CSV).

Le total des dépenses courantes du ministère des Affaires intérieures passe de 2,727 milliards d'euros dans le budget voté 2025 à 2,812 milliards d'euros dans le projet de budget 2026. Le total des dépenses en capital augmente de 111,4 millions d'euros dans le budget voté 2025 à 128,7 millions d'euros dans le projet de budget 2026.

Il s'ensuit une hausse du total général (somme des dépenses courantes et des dépenses en capital) des dépenses du ministère des Affaires intérieures de 2,838 milliards d'euros dans le budget voté 2025 à 2,941 milliards d'euros dans le projet de budget 2026. Ce dernier montant correspond à 9,8% du budget global 2026 de l'État.

En ce qui concerne la répartition par département, il convient de noter que 68,94% des dépenses totales du ministère des Affaires intérieures concernent les finances communales.

Le montant total des rémunérations du personnel du ministère augmente de 18,36 millions d'euros dans le budget voté 2025 à 19,59 millions d'euros dans le projet de budget 2026 (article budgétaire 02.00.11.005).

Examen des dépenses concernant le volet « Finances communales »

Le montant des dépenses destinées à l'alimentation du fonds de dotation globale des communes (FDGC) augmente de 2,7% pour le budget rectifié 2025 par rapport au compte 2024 et de 7,2% pour le budget 2026 par rapport au compte 2024. Il en résulte que les communes bénéficieront davantage de moyens financiers pour mener à bien leurs différentes missions.

Les hausses des dépenses inscrites à l'article budgétaire 02.00.11.130, libellé « Indemnités pour services extraordinaires » (de 7.000 à 13.860 euros), et à l'article budgétaire 02.00.12.000, libellé « Indemnités pour services de tiers » (de 6.375 à 36.244 euros), sont principalement dues à la réactivation de la Cellule indépendante fusions communales¹.

Les frais d'experts et d'études (article budgétaire 02.00.12.120) s'élèvent à 1,5 million d'euros dans le projet de budget 2026 et s'inscrivent dans le cadre de la réalisation et la poursuite de différents études et projets (dont des études en vue de la mise en œuvre du remembrement ministériel²), une étude portant sur des cimetières supra-confessionnels réalisée en collaboration avec l'Université du Luxembourg et d'autres projets relatifs à la simplification administrative en matière des procédures PAG³ et PAP⁴).

Les dépenses ministérielles prévues dans le cadre de la participation en capital de l'État aux frais de réalisation d'équipements collectifs de base⁵ (article budgétaire 32.01.63.000) augmentent de 50 millions d'euros dans le budget 2025 à 60 millions d'euros dans le projet de budget 2026. Monsieur le Ministre tient à souligner à cet égard que les critères d'intervention en matière d'aides en capital pour les projets de construction des communes ont été revus et adaptés. La réforme du subventionnement se base dès lors sur le principe : « *En Awunner ass en Awunner, e Kand ass e Kand, egal a wat fir enger Gemeng ee wunnt oder an d'Schoul*

¹ La Cellule indépendante fusions communales (CIFC) est une structure d'appui experte pour les communes luxembourgeoises qui envisagent de se regrouper, facilitant un processus complexe en offrant conseils et méthodologie.

² cf. dossier parlementaire n° 7139A

³ Plan d'aménagement général

⁴ Plan d'aménagement particulier

⁵ Sont considérés comme équipements collectifs de base : les écoles fondamentales, les mairies, les services de régie, les Centres d'incendie et de secours de catégorie 1, 2 et 2bis, les places publiques, les cimetières ainsi que les infrastructures communales d'approvisionnement en eau potable.

geet. ». Pour des raisons d'équité et de transparence, le taux de subventionnement sera désormais le même pour toutes les communes et le subventionnement en fonction de la situation financière des communes (sur base de l'ICC⁶), tel qu'appliqué jusqu'à présent, sera abandonné. Afin de tenir compte de l'évolution du coût des projets, les plafonds subventionnables seront revus à la hausse.

Pour le détail de ladite réforme, il est renvoyé à la circulaire n° 2025-054⁷ du 21 juillet 2025 du ministère des Affaires intérieures.

Les cotisations d'assurance pension et d'assurance maladie versées à la Caisse de prévoyance des fonctionnaires et employés communaux (CPFEC) augmentent d'environ 106 millions d'euros dans le budget voté 2025 à environ 115 millions d'euros dans le projet de budget 2026 (articles budgétaires 02.03.42.000 et 02.03.42.002). Monsieur le Ministre soulève dans ce contexte qu'un groupe de travail, composé de représentants du ministère des Affaires intérieures, du ministère des Finances, du ministère de la Santé et de la Sécurité sociale, du SYVICOL ainsi que de la CPFEC a été chargé de l'analyse de l'évolution des dépenses de cette dernière afin de dégager des propositions de solution en vue de résorber le déficit budgétaire de cette dernière. Les conclusions et les propositions de solution du groupe de travail seront présentées fin 2026.

Échange de vues

- ❖ Mme Taina Bofferding (LSAP) sollicite des précisions quant au raisonnement ayant conduit Monsieur le Ministre des Affaires intérieures à décider de revoir le principe du subventionnement ministériel pour la réalisation d'équipements collectifs de base et de ne plus tenir compte, dans ce cadre, de la situation financière des communes. Selon l'oratrice, il en découle également la question de savoir pour quelles raisons le ministère continue pourtant à prendre en compte la situation financière des communes dans le cadre de son soutien financier pour des projets de reconstruction selon le principe « *Build back better*⁸ ».

Monsieur le Ministre souligne que l'objectif de la réforme consiste à introduire un principe de subventionnement égalitaire avec des critères plus transparents afin de permettre une meilleure planification financière des projets réalisés par le secteur communal.

Il est précisé dans ce contexte que les projets d'infrastructure éligibles au subventionnement pour la réalisation d'équipements collectifs de base et présentant un caractère régional pourront bénéficier d'une majoration du taux de subventionnement de 10% lorsqu'ils sont réalisés ensemble par deux ou plusieurs communes.

S'y ajoute une majoration supplémentaire dudit taux de 10% lorsque la construction projetée s'inscrit dans le concept précité du « *Resilient Bauen* ». À titre d'illustration, l'orateur évoque la construction d'un hall sportif qui, en cas de catastrophe naturelle, pourrait servir à l'hébergement et à la prise en charge temporaires de personnes ayant perdu leur logement.

Il est souligné que, nonobstant l'adaptation des taux de subvention, les aides en capital accordées par le ministère restent soumises à un plafond.

Examen des dépenses concernant le volet « Immigration »

⁶ Impôt commercial communal

⁷ <https://maint.gouvernement.lu/fr/circulaires/circulaires2025/circulaire-2025-054.html>

⁸ En application du principe « *Build back better* », le ministère des Affaires intérieures soutient les communes qui ont été touchées par des intempéries par le passé et qui envisagent d'entamer des projets de reconstruction en vue de renforcer la résilience et de réduire la vulnérabilité face aux catastrophes.

Monsieur le Ministre signale que la hausse des dépenses de la Direction générale de l'immigration (ci-après « DGIM ») s'explique notamment par le fait que la mise en œuvre du Pacte européen sur la migration et l'asile⁹, dont le projet de loi afférent¹⁰ sera prochainement déposé à la Chambre des Députés, requiert des investissements substantiels, tant pour la mise en place de nouvelles infrastructures que pour la mobilisation de ressources humaines.

Le Pacte européen sur la migration et l'asile, qui comprend plusieurs règlements ainsi qu'une directive, sera pleinement applicable à partir du 12 juin 2026.

Ainsi, le règlement (UE) 2024/1356¹¹ établit un cadre pour la mise en œuvre d'une nouvelle procédure de filtrage (« *screening* » en anglais) obligatoire des ressortissants de pays tiers aux frontières extérieures de l'Union européenne. L'objectif principal de cette procédure de filtrage est d'accélérer soit la procédure d'asile, soit le retour dans le pays d'origine des personnes se trouvant en situation irrégulière sur le territoire national. Le filtrage s'effectue dans des lieux dédiés appelés « centres de filtrage » en français (ou « *screening centre* » en anglais). Au sein de cette nouvelle structure seront centralisés l'identification ou la vérification de l'identité, les contrôles sanitaires et de vulnérabilité, les contrôles de sécurité, un relevé d'empreintes digitales et l'enregistrement dans la base de données Eurodac¹² des personnes concernées.

Dans la catégorie des dépenses courantes, il convient de noter que la hausse des frais d'examens médicaux (article budgétaire 02.02.12.150) - de 37 000 euros dans le budget voté 2025 à 647 000 euros dans le projet de budget 2026 - s'explique par le fait que la DGIM a décidé au lieu de recruter elle-même du personnel médical, de conclure une convention avec un centre hospitalier au Luxembourg en vue de la réalisation des examens médicaux requis dans le cadre des contrôles sanitaires et de vulnérabilité à effectuer durant la phase de filtrage.

Les dépenses prévues à l'endroit de l'article budgétaire 02.02.12.330, libellé « Participation de l'État à la réalisation de projets européens en matière d'immigration et d'asile dans le cadre du Fonds « Asile, migration et intégration » et du Fonds pour la sécurité intérieure et de l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas (BMVI) » augmentent de 115 000 euros dans le budget voté 2025 à 442 623 euros dans le projet de budget 2026. Il s'agit concrètement d'investissements liés à la mise en service progressive, à l'aéroport de Luxembourg-Findel, du système d'entrée et de sortie de l'Union européenne (appelé « *Entry/Exit System*¹³ » en anglais) notamment par le recrutement de personnel chargé d'assister les voyageurs lors de l'utilisation des kiosques en libre-service installés en vue de rendre les contrôles frontaliers plus rapides et plus précis.

⁹ https://home-affairs.ec.europa.eu/policies/migration-and-asylum/pact-migration-and-asylum_fr

¹⁰ <https://www.chd.lu/fr/dossier/8684>

¹¹ [Règlement \(UE\) 2024/1356 du Parlement européen et du Conseil du 14 mai 2024 établissant le filtrage des ressortissants de pays tiers aux frontières extérieures et modifiant les règlements \(CE\) n° 767/2008, \(UE\) 2017/2226, \(UE\) 2018/1240 et \(UE\) 2019/817](#)

¹² Eurodac est une base de données mise en place dans l'Union européenne et opérationnelle depuis le 15 janvier 2003. Dotée d'un système automatisé de reconnaissance d'empreintes digitales, elle a pour objet de permettre d'identifier des personnes et ainsi contribuer à déterminer l'État membre qui, en vertu de la convention de Dublin, est responsable de l'examen d'une demande d'asile présentée dans un État membre et de faciliter à d'autres égards l'application de la convention de Dublin.

¹³ Le système *Entry/Exit*, abrégé « EES », est un système technologique avancé qui enregistrera sous forme numérique les entrées et les sorties des ressortissants de pays tiers se rendant, pour des séjours de courte durée, dans l'un des 29 pays européens utilisant le système, dont le Grand-Duché de Luxembourg. Il remplacera progressivement le système actuel d'apposition de cachets sur les passeports. L'introduction du système EES modernisera et améliorera la gestion des frontières extérieures de l'Union européenne.

Pour ce qui est de la structure de la « Maison retour », les frais de fonctionnement (article budgétaire 02.02.12.252) diminuent d'environ 6,9 millions d'euros à environ 6,3 millions d'euros entre le budget voté 2025 et le projet de budget 2026 en raison de la baisse des frais d'énergie (gaz, eau et électricité).

L'orateur attire l'attention sur le nouvel article budgétaire 02.02.12.253 qui concerne les frais de fonctionnement de la nouvelle structure de filtrage et souligne que les dépenses d'environ 3,89 millions d'euros constituent une estimation.

Dans la catégorie des dépenses en capital, il y a lieu de relever que le projet de budget 2026 prévoit des investissements de 372 180 euros pour financer une série d'acquisitions (remplacement d'une camionnette et acquisition et remplacement d'équipements de sécurité) pour le Centre de rétention (article budgétaire 32.02.74.251).

Les investissements de 815 500 euros prévus pour la « Maison retour » (article budgétaire 32.02.74.252) sont destinés, d'une part, au financement des travaux de rénovation du réfectoire, des installations sanitaires et de la buanderie de cette structure et, d'autre part, à l'acquisition et au remplacement des équipements de sécurité.

Les dépenses en capital liées à l'équipement de la nouvelle structure de filtrage sont estimées à environ 3,33 millions d'euros dans le projet de budget 2026 (article budgétaire 32.02.74.253).

Échange de vues

- ❖ Mme Liz Braz (LSAP) note avec satisfaction que 900 000 euros seront investis dans la rénovation de la « Maison retour », mais regrette que les personnes qui y sont hébergées doivent toujours sortir du bâtiment pour accéder aux installations sanitaires¹⁴.

Rappelant que le site actuel qui abrite la « Maison retour », à savoir le Hall 6 de la LuxExpo, a toujours été considéré comme une solution provisoire, l'oratrice s'enquiert de l'existence d'un site alternatif susceptible d'accueillir cette structure à l'avenir.

Monsieur le Ministre souligne que la question d'un emplacement alternatif dépend de la volonté d'une commune de mettre à disposition une structure ou un terrain.

- ❖ M. Meris Sehovic (déi gréng) demande des explications supplémentaires quant à la procédure de filtrage obligatoire des ressortissants de pays tiers et sur le nombre de recrutements prévus dans le cadre du fonctionnement de la structure de filtrage.

Le Directeur général de la DGIM précise que la procédure de filtrage obligatoire s'applique tant aux ressortissants de pays tiers sans documents valables que pour les DPI¹⁵ sans documents valables qui se trouvent soit déjà sur le territoire national, soit à la frontière extérieure de l'espace Schengen au Luxembourg (l'aéroport de Luxembourg-Findel).

Les différents contrôles (vérification de l'identité, contrôle de sécurité, contrôle de vulnérabilité, contrôle sanitaire) qui sont effectués au cours de ladite procédure impliquent l'intervention de plusieurs acteurs, dont la Police grand-ducale, du personnel médical (médecins et infirmiers) ainsi que le Service de renseignement de l'État. La structure de filtrage se composera de deux unités distinctes : une unité fermée destinée aux personnes susceptibles de représenter une menace pour la sécurité publique et une unité dédiée au traitement des dossiers « ordinaires ».

¹⁴ Le 12 mars 2025, les membres de la Commission des Affaires intérieures avaient effectué une visite des locaux de la Maison retour sise au 11, rue Carlo Hemmer L-1734 Luxembourg-Kirchberg.

¹⁵ Demandeur de protection internationale

L'objectif de la procédure de filtrage, qui doit obligatoirement se dérouler dans un délai de 3 à 7 jours, est d'orienter les personnes vers la procédure appropriée le plus rapidement possible afin de simplifier les procédures administratives et de raccourcir les délais. À l'issue de la procédure du *Screening*, les personnes concernées seront ainsi orientées soit vers la procédure afférente en vue de l'octroi de la protection internationale, soit la procédure de retour (en cas de retour volontaire des personnes, celles-ci peuvent être hébergées à la « Maison retour » tandis qu'en cas de retour forcé, elles sont placées au Centre de rétention).

Il est encore précisé que la situation spécifique des mineurs non accompagnés ainsi que de victimes de traite des êtres humains fait l'objet de dispositions particulières en termes de filtrage. Il s'agit toutefois de cas exceptionnels au Luxembourg.

Il est précisé que la gestion logistique de la nouvelle structure de filtrage sera assurée par le personnel du Centre de rétention, tandis que la mise en œuvre de la procédure de filtrage relèvera de la compétence de la DGIM.

L'orateur fait remarquer qu'il ne peut fournir des précisions, à ce stade, sur le nombre exact de personnes qui pourraient être affectées par son administration dans le cadre de la procédure de filtrage. Dans l'hypothèse où, dans le cadre du projet de budget 2026, la DGIM se verrait attribuer 30 nouveaux postes, avec la possibilité d'obtenir 10 postes supplémentaires, ces nouveaux effectifs devraient être répartis en fonction des trois priorités majeures de la DGIM, à savoir la mise en œuvre de la procédure de filtrage, le renforcement du département « Réfugiés » en vue de réduire les délais de traitement des demandes de protection internationale ainsi que les besoins liés à la digitalisation de l'administration.

Le Directeur du Centre de rétention fait savoir que son administration avait introduit une demande pour l'obtention de 43,5 ETP¹⁶ supplémentaires pour la gestion logistique de la nouvelle structure de filtrage. Cependant, l'administration ne s'est vue accorder que 15 ETP avec la possibilité d'obtenir 10 postes supplémentaires provenant de la réserve prioritaire. Si l'orateur estime que le nombre de nouveaux postes accordés n'est pas suffisant, une solution pour répondre aux besoins en ressources humaines de la nouvelle structure de filtrage pourrait consister à réaffecter différemment les effectifs entre les structures (le Centre de rétention, la « Maison retour » et la nouvelle structure de filtrage) qui sont gérées par son administration.

Mme Stéphanie Weydert demande si les 15 ETP précités seront exclusivement affectés à la nouvelle structure de filtrage et à combien s'élève l'effectif total actuel de l'administration sous la responsabilité du Directeur du Centre de rétention.

Le Directeur du Centre de rétention répond par l'affirmative et indique que l'effectif total se chiffre actuellement à environ 83 ETP.

- ❖ M. Meris Sehovic souhaite savoir si, dans le cadre de la procédure de filtrage, le même délai s'applique aux personnes dirigées vers l'unité fermée qu'aux personnes placées dans l'autre unité, plus « ouverte », de la structure de *Screening*.

Le Directeur général de la DGIM précise que la procédure de filtrage s'arrête après 72 heures. S'il s'avérait que certains contrôles n'ont pas pu être achevés pendant cette période, les ministères compétents poursuivront néanmoins ces travaux.

¹⁶ L'acronyme « ETP » désigne « équivalent temps plein » et est une unité de mesure convertissant le temps de travail de tous les salariés en un nombre de postes à temps complet (1 ETP équivaut à 40 heures par semaine au Luxembourg).

- ❖ Mme Liz Braz s'enquiert des raisons pour lesquelles Monsieur le Ministre n'est pas disposé à répondre davantage aux besoins en personnel supplémentaire de la DGIM et du Centre de rétention.

Monsieur le Ministre indique que son ministère s'est vu attribuer, dans le cadre du budget 2026, un nombre relativement important de nouveaux postes, comparé à d'autres ministères, notamment en raison des besoins de la Police grand-ducale et en vue de la mise en œuvre du Pacte européen sur la migration et l'asile. Il se dit convaincu que le personnel disponible accomplira ses missions avec une grande efficacité.

- ❖ Revenant sur la structure de la « Maison retour », M. Marc Goergen (Piraten) souhaite s'assurer que les travaux de rénovation envisagés, notamment au niveau des installations sanitaires, se traduiront effectivement par une amélioration des conditions de séjour des familles, en particulier des femmes et des enfants. À cet égard, l'orateur indique se souvenir que, lors de la visite de la « Maison retour » du 12 mars 2025, le chemin menant aux installations sanitaires situées à l'extérieur du bâtiment n'était pas couvert, de sorte que, selon lui, les familles et les enfants devaient traverser la pluie pour accéder aux toilettes¹⁷.

Il relève qu'à cette occasion, il a en outre été indiqué aux membres de la commission parlementaire que les jouets présents provenaient exclusivement de dons, et aimerait savoir si la DGIM a prévu, dans le cadre du budget 2026, des dépenses destinées à l'acquisition de nouveaux jouets.

Le Directeur du Centre de rétention rejette catégoriquement l'affirmation de M. Goergen selon laquelle des familles et des enfants seraient contraints de traverser la pluie pour accéder aux installations sanitaires et souligne que ledit chemin est couvert par un auvent.

Étant donné que l'État n'est pas propriétaire des bâtiments dans lesquels est installée la « Maison retour » et qu'il n'existe, au sein du Hall 6 de *Luxexpo*, aucun raccordement au réseau d'évacuation des eaux usées, il n'est pas possible d'y installer des infrastructures sanitaires fixes. Une solution alternative a dès lors été recherchée et un module sanitaire préfabriqué a été mis en service à l'extérieur du bâtiment¹⁸.

Les espaces destinés aux familles avec enfants ont déjà été réaménagés depuis la visite précitée et font l'objet d'améliorations continues. L'orateur confirme qu'à l'époque, il avait été fait recours à des dons, faute de moyens et en l'absence de poste budgétaire prévu à cet effet. Entre-temps, le Centre de rétention a toutefois investi dans l'acquisition de nouveaux jouets.

Examen des dépenses concernant le volet « Sécurité civile »

Monsieur le Ministre tient à rappeler que le Corps grand-ducal d'incendie et de secours (CGDIS) dispose, en tant qu'établissement public, de son propre budget et que les dépenses inscrites sous la section libellée « Section 02.05 - Direction générale de la Sécurité civile » constituent exclusivement des dépenses ministérielles.

Les frais de sensibilisation et d'information de la population en matière de sécurité civile (article budgétaire 12.02.05.12.140) augmentent de 120 000 euros, dans le budget voté 2025, à 200.000 euros dans le projet de budget 2026. Cette hausse s'inscrit dans la volonté du Gouvernement de renforcer davantage la résilience de la population par le biais de campagnes de sensibilisation durables, notamment au sujet du système d'alerte à la population « LU-Alert », de la plateforme nationale pour la réduction des risques de catastrophes ainsi que de

¹⁷ cf. Question parlementaire n° 3193 du 14 novembre 2025 de M. Marc Goergen.

¹⁸ cf. Réponse du 2 décembre 2025 de Monsieur le Ministre des Affaires intérieures à la question parlementaire n° 3193.

la réserve nationale de capacités opérationnelles, dénommée « RESC-LU », destinée à appuyer les autorités locales et nationales en cas de crise majeure ou de catastrophe dépassant les capacités de réponse habituelles.

La subvention à la fédération nationale des pompiers du Grand-Duché de Luxembourg (article budgétaire 02.05.33.013) est augmentée de 260 000 euros, dans le budget voté 2025, à 300 000 euros dans le projet de budget 2026. Les fonds supplémentaires sont destinés à couvrir en partie des frais courants liés à l'exploitation et à la promotion du *Pompjeesmuseum an der Géitz*¹⁹ à Wiltz.

En ce qui concerne les dépenses liées aux secours dans le cadre de catastrophes naturelles et en cas d'assistance internationale (article budgétaire 02.05.35.010), il a été décidé, comme dans le budget voté 2025, de prévoir un montant de 3 millions d'euros dans le cadre du projet de budget 2026. Au titre de cet article budgétaire sont, d'une part, subventionnés les projets s'inscrivant dans le cadre du concept « *Build back better* ». D'autre part, sont financées les indemnités versées aux communes et aux syndicats de communes ayant subi des dommages à la suite des inondations de juillet 2021. À ce jour, dix demandes pour l'obtention de telles indemnités sont encore en cours de traitement.

Au niveau des dépenses en capital de la DGSC, il convient de noter la baisse considérable des dépenses inscrites à l'endroit de l'article budgétaire 32.05.74.001, libellé « subventions engagées pour équipements courants au profit de l'établissement public Corps grand-ducal d'incendie et de secours pour couvrir les dépenses exclusivement à charge de l'État ». Si un montant de 3,3 millions d'euros était encore prévu dans le budget voté 2025, le projet de budget 2026 n'affiche qu'un montant de 70 000 euros. La baisse de ces dépenses s'explique par le fait que le budget voté 2025 prévoyait des moyens plus importants pour l'acquisition de nouveaux véhicules SAMU²⁰. Ceux-ci doivent être renouvelés tous les cinq ans.

Le Directeur général de la DGSC précise que les crédits prévus à l'article budgétaire 32.05.74.001 sont destinés à financer l'acquisition d'un véhicule d'intervention spécifique requis dans le cadre des missions de recherche et de sauvetage dans le domaine aéronautique au sein du service « *Aeronautical rescue sub-center* » du CGDIS.

Échange de vues

La présentation des dépenses du ministère des Affaires intérieures concernant le volet « sécurité civile » ne suscite aucune observation particulière de la part des membres de la commission parlementaire.

Examen des dépenses concernant le volet « Sécurité intérieure »

Monsieur le Ministre indique que le total des dépenses courantes de la Police grand-ducale (frais de personnel inclus) augmente d'environ 457,5 millions d'euros dans le budget voté 2025 à environ 468 millions d'euros dans le projet de budget 2026.

Le total des dépenses en capital évolue également à la hausse en passant d'environ 50,5 millions d'euros dans le budget voté 2025 à environ 57,4 millions d'euros dans le projet de budget 2026.

Au sujet des frais de personnel de la Police grand-ducale, l'orateur fait remarquer que l'évolution à la hausse de ceux-ci est notamment due à la poursuite du recrutement renforcé au sein de la Police (220 postes CER à pourvoir dans le cadre de la campagne de recrutement

¹⁹ <https://www.pompjeesmuseum.lu/fr>

²⁰ Service d'aide médicale urgente

2025/2026) et des coûts engendrés par le reclassement des fonctionnaires du groupe de traitement C1/B1.

Le projet de budget 2026 de la Police prévoit en outre des dépenses liées à l'acquisition de nouveaux véhicules (voitures de patrouille, véhicules banalisés, camionnettes et véhicules spéciaux), de 20 vélos de service supplémentaires, d'ordinateurs portables à écran tactile pour les unités opérationnelles en vue de la digitalisation des avertissements taxés ainsi que de caméras-piétons (« *Bodycams* »). Le budget pluriannuel 2026-2029 tient également compte des investissements liés à la mise en œuvre du système de lecture automatisée des plaques d'immatriculation, dénommé ANPR²¹.

La modernisation des infrastructures de la Police grand-ducale se poursuivra également au cours de l'année prochaine. Bon nombre de projets d'envergure sont en cours de planification ou de construction (cf. page 31 de la présentation intitulée « *Budgetspropositionen 2026 vum Inneministère* » annexée au présent procès-verbal).

En ce qui concerne l'Inspection générale de la police (IGP), il convient de noter une baisse des dépenses courantes (hors frais de personnel) : l'on passe d'environ 7,77 millions d'euros dans le budget voté 2025 à 7,74 millions d'euros dans le projet de budget 2026. Les dépenses en capital diminuent de 6 500 euros à 5 000 euros entre le budget voté 2025 et le projet de budget 2026.

Le Directeur général adjoint de la Police grand-ducale poursuit avec la présentation détaillée du projet de budget 2026 de la Police grand-ducale (cf. Présentation relative au budget 2026 de la Police grand-ducale annexée au présent procès-verbal).

L'orateur relève de prime abord que la lecture du projet de budget 2026 s'annonce plus difficile par rapport aux budgets des années précédentes en raison du fait que les dépenses de certains postes budgétaires ont été regroupées afin d'assurer une plus grande flexibilité en matière de comptabilisation.

Le recrutement renforcé, dans le cadre duquel la Police recrute chaque année plus de 200 fonctionnaires stagiaires, a des répercussions sur un grand nombre d'articles budgétaires. Ainsi, les frais d'exploitation et les frais administratifs (article budgétaire 02.6.12.260), qui comprennent notamment les coûts liés à l'équipement en vêtements de travail des policiers dans le cadre de l'implémentation du projet « *Systemgedanken* », augmentent de 42,8% dans le projet de budget 2026. Les investissements liés à l'acquisition d'armes et d'équipements connexes (article budgétaire 32.6.74.310) restent également à un niveau élevé et connaîtront une hausse de l'ordre de 15% dans le projet de budget 2026.

En 2026, le projet « *Systemgedanken* » prévoit de professionnaliser l'équipement des agents de police en uniforme et de l'adapter à leurs vêtements afin d'améliorer à la fois la sécurité et le confort. Les policiers seront ainsi équipés de nouvelles vestes (dont des gilets pare-balle), de nouveaux polos, de nouvelles casquettes, de gilets de sécurité et de gants d'intervention.

Les dépenses inscrites à l'article budgétaire 02.06.12.270 libellé « Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses » s'élèvent à 19,04 millions d'euros dans le budget 2026 et augmentent de 0,88% par rapport au budget voté 2025. Grâce à la renégociation des prix entre l'État et les fournisseurs d'énergie (électricité et gaz) pour les administrations publiques et grâce aux aides étatiques, la Police a pu diminuer ses prévisions budgétaires. Il est en outre précisé que l'Unité de la police de l'aéroport (UPA) déménagera, dans un premier temps, dans les locaux du *Skypark Business Center* à Luxembourg-Findel, suivie, dans un

²¹ Automatic number plate recognition

second temps, par le département « Criminalité économique et financière » du Service de police judiciaire (SPJ).

L'article budgétaire 32.06.72.010 libellé « Construction de bâtiments dans le pays : Travaux effectués par des secteurs autres que le secteur administrations publiques » regroupe les dépenses relatives aux deux principaux projets de construction d'infrastructures de la Police grand-ducale, à savoir la construction, actuellement en cours, du nouveau hall de stockage à Contern ainsi que la réalisation d'un stand de tir modulable, dont la planification est en cours. Sur les 9,07 millions d'euros de dépenses inscrits au projet de budget 2026, environ 5,5 millions d'euros sont destinés à la construction du hall de stockage tandis que 3,51 millions d'euros sont prévus pour le stand de tir modulable.

La baisse des investissements concernant le projet du nouveau Centre d'Intervention National (CIN) (articles budgétaires 32.06.74.040 et 32.06.74.020) au sein duquel seront traités les appels au 113 s'explique par le fait qu'une grande partie de ce projet a été réalisée en 2025.

L'implémentation du projet « *bodycams* » est planifiée sur la période budgétaire allant de 2024 à 2027. Les dépenses afférentes se chiffrent à 497 231 euros dans le projet de budget 2026 (article budgétaire 32.06.74.020).

La réalisation et l'implémentation du projet « ANPR » sont planifiées pour la période 2027 à 2035. Il est précisé que, bien que le projet de loi relatif à l'introduction du système ANPR sur le territoire national soit actuellement en cours de procédure législative, les investissements y afférents ont d'ores et déjà été inscrits, à titre anticipatif, dans le budget pluriannuel de la Police.

L'article budgétaire 32.06.74.300 libellé « Acquisition d'armement et d'équipements connexes » prévoit des dépenses de 6,27 millions d'euros dans le projet de budget 2026. Celles-ci augmentent de 15,05% par rapport au budget voté 2025 et concernent l'acquisition de pistolets à impulsion électrique (« *tasers* ») dans le cadre de la formation du Groupe de support opérationnel (GSO²²), un nouveau service de la Police qui sera mis en place à partir du 1^{er} janvier 2026.

Les frais d'exploitation des deux hélicoptères de la Police se chiffrent à environ 6,07 millions d'euros dans le projet de budget 2026 (article budgétaire 02.06.12.023). L'exploitation des deux hélicoptères de la Police grand-ducale est régie par le contrat négocié entre la NSPA²³ et la LAA²⁴. La hausse d'environ 16,63% de ces frais par rapport au budget 2025 s'explique par les nouveaux tarifs arrêtés dans le cadre du nouveau contrat d'exploitation conclu par la Direction de la Défense, en collaboration avec la NSPA. Le nouveau contrat sera valable jusqu'en 2028.

Les dépenses liées à l'acquisition de véhicules (article budgétaire 32.06.74.000) augmentent de 5,13% pour atteindre 8,2 millions d'euros dans le projet de budget 2026. Cette augmentation tient compte de l'accroissement des effectifs de la Police.

Par rapport au budget voté 2025, les dépenses inscrites aux articles budgétaires 02.06.12.072, 02.06.12.121 et 32.06.74.052 relatives à la mise en œuvre de la digitalisation au sein de la Police grand-ducale diminuent dans le projet de budget 2026. Cette baisse s'explique par le fait que la phase de consultance, qui a duré plusieurs années, est désormais terminée. Les travaux de mise en œuvre se focaliseront dorénavant sur la mise en place et le développement

²² Les membres du GSO auront à leur disposition un *taser* destiné à immobiliser un individu présentant un danger immédiat. Pour l'utilisation de ce nouveau dispositif une formation spécifique sera dispensée (théorie, pratique, scénarios, certification), et son usage sera strictement encadré par des directives opérationnelles.

²³ NATO Support and Procurement Agency

²⁴ Luxembourg Air Ambulance

de solutions informatiques. Les articles budgétaires 02.06.12.340 et 32.06.74.250 ont été nouvellement introduits dans le projet de budget 2026 de la Police afin d'y comptabiliser les frais de communication, de location et d'exploitation des systèmes informatiques, qui se chiffrent à environ 23,6 millions d'euros et les acquisitions de matériel, de systèmes technologiques de communication et d'équipements informatiques, qui s'élèvent à environ 29,1 millions d'euros.

L'article budgétaire 02.06.12.190 concerne les frais de formation des agents de la Police grand-ducale, qui s'élèvent à 1,55 millions d'euros dans le projet de budget 2026 et augmentent de 11,63% par rapport au budget voté 2025. La hausse des dépenses de formation est en corrélation avec l'augmentation des effectifs de la Police. À cela s'ajoute le fait que certaines unités de la Police, telles que le Service de Police judiciaire et l'Unité spéciale, ont davantage de besoins en formations spécifiques qui ont lieu à l'étranger.

Échange de vues

- ❖ M. Sven Clement (Piraten) sollicite des précisions supplémentaires au sujet du futur stand de tir modulable que la Police grand-ducale prévoit de réaliser et demande si celui-ci intégrera, le cas échéant, un simulateur de tir virtuel.

Le Directeur général adjoint de la Police grand-ducale explique que le nouveau stand de tir se compose d'éléments modulaires fabriqués à partir de conteneurs maritimes, testés par des entreprises spécialisées, livrés au Luxembourg puis assemblés sur site. Il s'agit d'un stand de tir moderne et modulable, en ce sens qu'il peut être démonté et réinstallé à un autre endroit. Il ne s'agit toutefois pas d'un stand de tir mobile, dans la mesure où il n'est pas doté d'un support roulant.

Le nouveau stand de tir comprend six couloirs permettant des tirs en parallèle et offre la possibilité de s'entraîner tant au tir sur silhouettes qu'au tir sur supports vidéo. Pour ces raisons, il se prête particulièrement bien à la formation des stagiaires de l'école de police.

Si l'orateur estime qu'un entraînement au tir virtuel au moyen de dispositifs laser présente certes des avantages, il souligne toutefois que, pour assurer une formation optimale des stagiaires policiers, il est indispensable que ceux-ci apprennent et s'entraînent au tir réel avec une arme à feu.

- ❖ Considérant qu'un nouveau stand de tir est en cours de construction à proximité du stand actuellement exploité par la Police à Luxembourg-Reckenthal et que celle-ci utilise également le champ de tir au Bleesdall, dont la gestion relève de l'Armée, M. Gusty Graas (DP) s'interroge sur les modalités d'utilisation concrète du futur stand de tir modulable.

Le Directeur général adjoint de la Police grand-ducale fait savoir que le champ de tir de l'Armée au Bleesdall, actuellement en cours de réaménagement, est utilisé exclusivement par la Police pour la formation et l'entraînement des membres de l'Unité spéciale. Compte tenu de l'augmentation des besoins en entraînement au tir de l'Armée, cette situation n'est pas appelée à évoluer à l'avenir.

L'ensemble des autres agents de la Police sont formés sur les deux stands de tir à Luxembourg-Reckenthal, dont l'un fait actuellement l'objet de travaux de rénovation. À l'issue de ces travaux, le second stand sera à son tour rénové. Afin de tenir compte de l'accroissement des effectifs de la Police et du besoin d'un entraînement au tir régulier, la réalisation d'un nouveau stand de tir modulable, évoquée précédemment, s'avère dès lors nécessaire.

Étant donné que les stands de tir de la Police grand-ducale sont également mis à disposition d'autres acteurs, notamment des agents de l'Administration des douanes et accises et de l'Administration de la nature et des forêts, il est envisagé de mettre en place deux stands de tir supplémentaires, idéalement l'un au nord et l'autre au sud du pays.

- ❖ Se référant aux différents projets de construction de nouveaux commissariats de police, M. Marc Goergen souhaite savoir si ceux-ci sont réalisés et financés directement par la Police grand-ducale ou s'ils sont construits par les communes concernées avant d'être ultérieurement acquis par la Police.

En ce qui concerne la déclaration selon laquelle un nouveau contrat a été conclu par la Direction de la Défense dans le cadre de l'exploitation des deux hélicoptères de la Police, l'orateur demande si les dépenses inscrites dans le projet de budget 2026 de la Police bénéficient à la Direction de la Défense.

Le Directeur général adjoint de la Police grand-ducale indique que, du point de vue de la Police, les modalités de financement de la construction d'un commissariat ainsi que la question de savoir quel acteur assure la conduite du projet revêtent une importance relative. Ainsi, différents scénarios sont possibles. Le projet de construction du nouveau commissariat « Syrdall » à Niederanven a été piloté intégralement par l'Administration des bâtiments publics, tandis que la construction du commissariat de Differdange a été réalisée par la commune compétente et acquis ultérieurement par la Police. Il est également prévu de réaliser certains commissariats dans le cadre de projets dont le maître d'ouvrage est la SNHBM²⁵ ; à l'issue des travaux la Police occupera les bâtiments en qualité de locataire.

Étant donné que la Direction de la Défense a été responsable de l'acquisition initiale des deux hélicoptères et qu'elle dispose, à ce titre, du savoir-faire nécessaire, il a été décidé qu'elle assurera également la conduite des négociations relatives au nouveau contrat d'exploitation. Il est toutefois précisé que les dépenses inscrites au projet de budget 2026 de la Police seront exclusivement versées à l'opérateur des deux hélicoptères et ne donneront lieu à aucun paiement au profit de la Direction de la Défense.

- ❖ Mme Stéphanie Weydert s'interroge sur la superficie totale du nouveau hall de stockage à Contern ainsi que sur les différents types de matériel qui y seront stockés à l'avenir.

L'oratrice s'enquiert également de l'article budgétaire 02.06.12.300 libellé « Frais en matière d'ordre public, y compris armement et munitions et matériels de protection C.B.R.N. », qui prévoit des crédits d'environ 2,95 millions d'euros dans le projet de budget 2026.

Le Directeur général adjoint de la Police grand-ducale signale que les travaux de construction relatifs au nouveau hall de stockage à Contern devraient en principe être achevés en mars 2028. À l'heure actuelle, la Police loue plusieurs halls distincts sur le territoire national afin d'y entreposer son matériel. Le nouveau hall à Contern sera, à l'avenir, utilisé pour le stockage des uniformes et de l'équipement afférent des policiers, actuellement entreposés sur le site de Luxembourg-Hamm et gérés par le Service logistique et technique. En outre, certains véhicules y seront également abrités.

Les dépenses prévues à l'endroit de l'article budgétaire 02.06.12.300 du projet de budget 2026 de la Police concernent avant tout l'acquisition d'équipements de protection CBRN²⁶ destinés aux agents de la Police, mais également diverses autres acquisitions telles que des armes et

²⁵ Société nationale des habitations à bon marché

²⁶ CBRN est l'acronyme de « chimique, biologique, radiologique et nucléaire ». Il désigne des matières dangereuses, qu'elles soient utilisées comme armes ou accidentellement libérées, capables de causer des dommages importants, souvent gérées par des équipes de défense spécialisées ou des services de sécurité civile.

munitions, des équipements utilisés dans le cadre d'opérations de maintien de l'ordre public ainsi que des tests de dépistage de stupéfiants.

❖ M. Meris Sehovic demande de plus amples précisions sur les articles budgétaires suivants :

- l'orateur s'intéresse au détail des différents types de dépenses courantes qui sont comptabilisés sous l'article budgétaire 02.06.12.340 libellé « Frais de communication, de location et d'exploitation des systèmes informatiques, y compris le Centre de Coopération Policière et Douanière » ;
- l'orateur s'enquiert des dépenses courantes (article budgétaire 02.06.12.071) et en capital (article budgétaire 32.06.74.051) de la Police en termes de développement et d'exploitation de nouveaux systèmes d'information dans le contexte de la coopération policière européenne ;
- l'orateur s'interroge sur la baisse des dépenses inscrites aux articles budgétaires 32.06.74.020 (libellé « Acquisition de matériel de transmission, de détection et de contrôle ; acquisition d'installations téléphoniques, d'équipements de transmission de données »), 32.06.74.050 (libellé « Acquisition de systèmes et d'équipements informatiques ») et 32.06.74.052 (libellé « Acquisition d'équipements informatiques pour le volet digitalisation de la Police Grand-ducale ») dans le projet de budget 2026.

Le Directeur général adjoint de la Police grand-ducale précise que les dépenses prévues à l'endroit de l'article budgétaire 02.06.12.340 comprennent les frais liés à la maintenance des applications internes, des serveurs ainsi que l'acquisition de licences informatiques (notamment les coûts liés à la reprise de licences Microsoft 365 auprès du CTIE²⁷). Les frais de maintenance liés au système d'information Schengen (« SIS ») peuvent également être comptabilisés sous l'article budgétaire en question.

Il est précisé que les dépenses en termes de développement et d'exploitation de nouveaux systèmes d'information dans le contexte de la coopération policière européenne concernent notamment la mise en œuvre du *Entry/Exit System*, évoqué précédemment dans le cadre de la présentation des dépenses relatives au volet de l'« Immigration ».

La baisse des dépenses de certains articles budgétaires liés à la digitalisation s'explique, d'une part, par le regroupement précédemment évoqué de certaines dépenses afin d'assurer une plus grande flexibilité en matière de comptabilisation dans le cadre du projet de budget 2026 et, d'autre part, par le fait que plusieurs projets de mise en œuvre de la digitalisation au sein de la Police ont entretemps pu être finalisés.

3. Divers

Madame la Présidente, Stéphanie Weydert, informe sur les prochaines réunions de la Commission des Affaires intérieures :

- La réunion du 26 novembre 2025 sera consacrée aux travaux parlementaires relatifs au projet de loi n° 7139A. Étant donné que Monsieur le Ministre ne pourra pas assister à ladite réunion en raison de sa participation à la deuxième réunion ministérielle de la « *European Coalition on Civil Preparedness and Resilience* » qui se tiendra du 25 au 26 novembre 2025 à Stockholm, il se fera représenter par des collaborateurs ministériels.

²⁷ Centre des technologies de l'information de l'État

- Le 27 novembre 2025 se tiendra une réunion jointe avec la Commission de la Fonction publique lors de laquelle seront discutées la motion n°4442²⁸ ainsi que la résolution n°4443²⁹.

Procès-verbal approuvé et certifié exact

Annexes : - Présentation du ministère des Affaires intérieures intitulée « *Budgetspropositionen 2026 vum Inneministère* »

- Présentation relative au budget 2026 de la Police grand-ducale

²⁸ [Motion n°4442 - Élaboration et dépôt des projets de loi portant sur les réformes dans le secteur public et dans le secteur communal](#)

²⁹ [Résolution n° 4443 - Traitement simultané des projets de loi concernant le personnel étatique et communal](#)



COMMISSION JOINTE AFFAIRES INTÉRIEURES – FINANCES

BUDGETSPROPOSITIONEN 2026 VUM INNEMINISTÈRE

12 novembre 2025



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires intérieures

- Iwerbléck
- Budgetsposten “Dépenses générales”
- Immigratioun
- Caisse de Prévoyance
- Zivill Sécherheet
- Bannenzeg Sécherheet





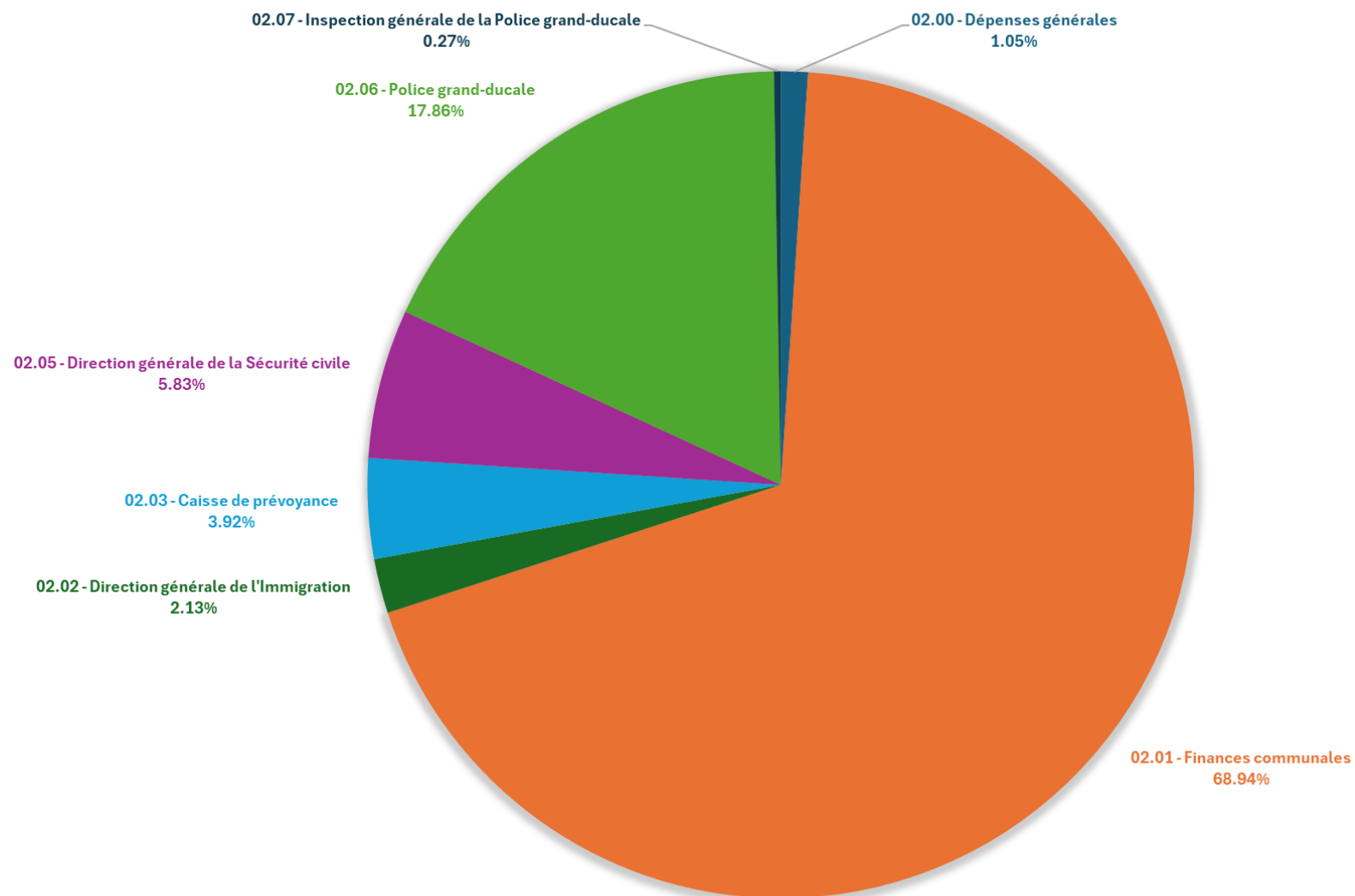
IWERBLÉCK



Budgetsartikel	2025 Budget	2026 Projet de Budget
02.00 - Dépenses générales	28 767 484€	30 831 537€
02.01 - Finances communales	1 913 052 490€	1 961 347 108€
02.02 - Direction générale de l'Immigration	50 548 918€	58 051 686€
02.03 - Caisse de prévoyance	106 230 600€	115 337 500€
02.05 - Direction générale de la Sécurité civile	163 291 082€	171 528 900€
02.06 - Police grand-ducale	457 495 287€	468 035 342€
02.07 - Inspection générale de la Police grand-ducale	7 771 904€	7 847 343€
Total des dépenses courantes	2 727 157 765€	2 812 979 416€
32.00 - Dépenses générales	103 000€	124 338€
32.01 - Finances communales	54 350 550€	66 600 000€
32.02 - Direction générale de l'Immigration	162 724€	4 531 933€
32.05 - Direction générale de la Sécurité civile	6 300 100€	70 200€
32.06 - Police grand-ducale	50 559 972€	57 401 473€
32.07 - Inspection générale de la Police grand-ducale	6 500€	5 000€
Total des dépenses en capital (INVESTISSEMENT)	111 482 846€	128 732 944€
Total général (courant + capital)	2 838 640 611€	2 941 712 360€



BUDGETSVERDEELUNG - DEPARTEMENTER VUM MAINT



BUDGET VUM MAINT

- Stellt 9,8% vum Gesamtbudget duer
- Dovun sin 68,9% fir d'Gemeengefinanzen
- Fonds de Dotation Globale des Communes (FDGC):
 - Ass ëm 2,7% erop gaang am Budget rectifié 2025 géintiwer dem Konnt 2024
 - geet ëm 7,2% erop am Budget 2026 géintiwer dem Konnt 2024





MAINT

DÉPENSES GÉNÉRALES



1) PERSONAL VUM MAINT (ARTIKEL 02.00.11.005 AN ARTIKEL 02.00.11.310)

FRAIS COURANTS

Budget 02.00.11.005	
2025 (gestëmmt)	18.362.688 EUR
2026 (proposéiert)	19.592.286 EUR



2) VARIATIONEN BEI WEIDEREN BUDGETSPOSTEN VUM MAINT

FRAIS COURANTS

- Artikel 02.00.11.130 Indemnités pour services extraordinaires:
 - Erëm Aféieren vun der CIFC – Cellule indépendante Fusions communales
- Artikel 02.00.12.000 Indemnités pour services de tiers:
 - Extern Expert'en fir d'Commission d'aménagement
 - Erëm Aféieren vun der CIFC – Cellule indépendante Fusions communales

Budgetsartikel 02.00.11.130

2025 (gestëmmt)	7.000 EUR
2026 (proposéiert)	13.860 EUR

Budgetsartikel 02.00.12.000

2025 (gestëmmt)	6.375 EUR
2026 (proposéiert)	36.244 EUR



3) FRAIS D'EXPERTS ET D'ÉTUDES (ARTIKEL 02.00.12.120)*FRAIS COURANTS*

Budget	
2025 (gestëmmt)	344.200 EUR
2026 (proposéiert)	1.500.000 EUR

- Réaliséierung vun Projet'en:
 - 10 Projet'en (zum Beispill Etuden/Aféieren vum Remembrement ministériel)
 - Weider Projet'en wéi zum Beispill:
 - Etude iwer supra-confessionnel Kierfechter (mat der Uni.Lu)
 - Arbechten fir d'Simplification administrative PAG/PAP
 - ...



4) PARTICIPATION EN CAPITAL DE L'ÉTAT AUX FRAIS DE RÉALISATION D'ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS DE BASE (ARTIKEL 32.01.63.000)

INVESTISSEMENT

Budget	
2025 (gestëmmt)	50.000.000 EUR
2026 (proposéiert)	60.000.000 EUR

- Reform vun de Subside vum MAI réckwierkend op den 01.01.2024
- All Gemeng kritt dee selwechte Subsid, onofhängeg vun hirer Finanzsituatioun (*En Awunner ass en Awunner, e Kand ass e Kand, egal a wat fir enger Gemeng ee wunnt oder an d'Schoul geet*)
- Sämtlech Tauxen a Plafonge goufen no uewen ugepasst (*Staark Finanze fir staark Gemengen*)
- Bei regionale Projeten (méi wéi eng Gemeng) gëtt den Taux ëm 10% erhéicht





IMMIGRATION



1) EUROPÄISCHE PAKT IWWERT D'MIGRATION AN ASILE (ARTIKEL 02.02.12.150)*FRAIS COURANTS*

Budget	
2025 (gestëmmt)	37.000 EUR
2026 (proposéiert)	647.000 EUR, dovunner Käschte vun der Konventioun mam CHL : 603.280 EUR

- Ëmsetzung vun den Dispositiounen vum Règlement (UE) 2024/1356 établissant le filtrage des ressortissants de pays tiers (RPT) aux frontières extérieures
- Spéitstens bis den 12. Juni 2026 an nationalem Kader ëmzesetzen
- Aféierung vum Centre de filtrage (24/7) vun Drëttstaatter, déi d'Entréesbedingungen bei der Arees net erfëllen
- 4 Kontrollkomponenten :
 - Contrôle d'identité
 - Contrôle de sécurité
 - Contrôle sanitaire
 - Contrôle de vulnérabilité
- Medizineschen Examen duerch Infirmière + Dokter
- Maximal Dauer vum Filtrage : 72 Stonnen
- Konventioun CHL - 5 Mataarbechter



2) SYSTÈME D'ENTRÉE/DE SORTIE (EES) (ARTIKEL 02.02.12.330)

FRAIS COURANTS

Budget	
2025 (gestëmmt)	115.000 EUR
2026 (proposéiert)	442.623 EUR, dovunner Käschte fir <i>Kiosk Assistenten</i> : 429.000 EUR

- Moderniséierung vun de Grenzkontrollen (an Operatioun zënter dem 12.10.2025):
 - Digitalisatioun Kontrollprozedur duerch den elektronesche Stempel
 - Méi effizient Erkennung a Präventioun vu Fraude à l'identité
- Fir eng effizient Ëmsetzung : Asaz vun *Kiosk Assistenten* fir d'Passagéier ze guidéieren an hinnen Hëllef bei de Kiosken ze bidden



3) MAISON RETOUR – FRAIS DE FONCTIONNEMENT (ARTIKEL 02.02.12.252)*FRAIS COURANTS*

Budget	
2025 (gestëmmt)	6.937.513 EUR
2026 (proposéiert)	6.299.892 EUR

- Liicht Baisse vun de frais de fonctionnement well d'Käschten vun Elektresch/Gaz/Waasser erof gin (ugepasst un déi réell Frais'en vun 2024)



4) STRUCTURE DE FILTRAGE – FRAIS DE FONCTIONNEMENT (ARTIKEL 02.02.12.253)*FRAIS COURANTS***2026: Neien Budgets-Artikel**

Budget	
2025 (gestëmmt)	-
2026 (proposéiert)	3.894.647 EUR

- Europäesche Pakt iwwert Migratioun an Asile, bis Juni 2026 Struktur geschaaft ginn fir Leit aus Drëttlänner engem Screening ze ënnerzéien. (gefrote Budget fir 2026 ass eng Estimatioun, eréicht Budgetpropositiounen fir 2027 , bis dohinner gewosst ass wou déi Struktur genau hikënnt a wéi héich déi divers Kontrakter sinn (Gardiennage, Botzen, Catering, Loyer, asw.).



5) CENTRE DE RÉTENTION – ACQUISITIONEN (ARTIKEL 32.02.74.251)

INVESTISSEMENT

Budget	
2025 (gestëmmt)	-
2026 (proposéiert)	372.180 EUR

- Ersetzen vun enger Camionette déi 2010 ugeschaaft gouf
- Acquisition an Erneuerung vu Sécherheetsmaterial an -équimenter
- Erneieren vun den Internet-Terminals déi de Retenuën zur Verfügung stinn fir kënnen mat der Aussewelt ze kommunizéieren



6) MAISON DE RETOUR - ACQUISITIONEN (ARTIKEL 32.02.74.252)

INVESTISSEMENT

Budget	
2025 (gestëmmt)	-
2026 (proposéiert)	815.500 EUR

- Grouss Rénovatiounsarbechten vum Réfectoire, vun de Sanitären a vun der Wäschkichen
- Acquisition an Erneuerung vu Sécherheetsmaterial an –équimenter



7) STRUCTURE DE FILTRAGE – ACQUISITIONEN (ARTIKEL 32.02.74.253)

INVESTISSEMENT

2026: Neien Budgets-Artikel

Budget	
2025 (gestëmmt)	-
2026 (proposéiert)	3.330.153 EUR

- Equipement vun der neier Structure de filtrage (Elektreschaarbechten, Dëscher a Still, Better a aneren Mobilier bis hin zum Ariichten vun enger Infirmérie an enger Spillplaz)





CAISSE DE PRÉVOYANCE



1) ARTIKEL 02.03.42.000 AN ARTIKEL 02.03.42.002

Budget	
2025 (gestëmmt)	106.230.600 EUR
2026 (proposéiert)	115.337.500 EUR

- Upassung opgrond vun de Proposen vun der CPFEC
- En Aarbechtsgrupp (MAINT, MinFin, MSS, SYVICOL, CPFEC) analyséiert d'Evolution vun de Käschen, d'Konklusionen an d'Ännerungsvirschléi ginn elo nach Enn dëst Joer presentéiert





ZIVIL SÉCHERHEET



1) INFORMATIIONS- A SENSIBILISÉIERUNGSKAMPAGNE (ARTIKEL 02.05.12.140)

FRAIS COURANTS

Budget	
2025 (gestëmmt)	120.000 EUR
2026 (proposéiert)	200.000 EUR

- Sensibiliséierung an Opklärung vun der Bevëlkerung an de Beräicher:
 - LU-Alert
 - Reduktioun vu Katastrophenrisiken (Disaster Risk Reduction)
 - Resilienz (mat Fokus op d'Gemengen, e.a.)



2) SUBVENTION À LA FÉDÉRATION NATIONALE DES POMPIERS (ARTIKEL 02.05.33.013) FRAIS COURANTS

Budget	
2025 (gestëmmt)	260.000 EUR
2026 (proposéiert)	300.000 EUR

- Pompjeesmusée an der Géitz zu Wolz:
 - Participatioun un de lafende Käschen an der Promotioun vum Musée
 - D’Konventioun tëschent dem MAINT an dem Pompjeesverband gött an deem Sënn ugepasst



3) NATURKATASTROPHEN AN INTERNATIONAL ASSISTENZ (ARTIKEL 02.05.35.010)

FRAIS COURANTS

Budget	
2025 (gestëmmt)	3.000.000 EUR
2026 (proposéiert)	3.000.000 EUR

- Entschiedegung vu Gemengen a Gemengesyndikater nom Héichwaasser vun 2021
 - Ongeféier 10 Dossiere sinn nach op
 - Build Back Better (BBB)



4) SUBVENTIONS ENGAGÉES POUR ÉQUIPEMENTS COURANTS AU PROFIT DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC CORPS GRAND-DUCAL D'INCENDIE ET DE SECOURS POUR COUVRIR LES DÉPENSES EXCLUSIVEMENT À CHARGE DE L'ÉTAT (ARTIKEL 32.05.74.001) *INVESTISSEMENT*

Budget	
2025 (gestëmmt)	3.300.000 EUR
2026 (proposéiert)	70.000 EUR

- Material, wat am Kader vun de Missioun vum CGDIS gebraucht gëtt an zu 100% vum Staat finanzéiert gëtt
 - Am 5-Jores Rhythmus huet de CGDIS 2025 nei SAMU Autoe kaf
 - Fir d'Missioun Rescue Sub-Center (RSC) keeft de CGDIS 2026 e spezifesch Asaz-Gefier mat der Bezeechnung "ARSC DIW STANDARD CGDIS"





BANNENZEG SÉCHERHEET



1) POLICE GRAND-DUCALE – GESAMT-BUDGET (SEKTIONEN 02.06 AN 32.06)

Dépenses courantes (Sektoun 02.06)		Ouni Personalkäschten
2025 (gestëmmt)	457.495.287 EUR	62.761.836 EUR
2026 (proposéiert)	468.035.342 EUR	67.782.304 EUR

Dépenses en capital (Sektoun 32.06)	
2025 (gestëmmt)	50.559.972 EUR
2026 (proposéiert)	57.401.473 EUR

- Keng Fräiheet ouni Sécherheet – dat ass ee vun de fundamentale Prinzippe vun eiser Demokratie.
- D'Police ass de Garant vun eiser Sécherheet.
An d'Politik muss dofir suergen dass d'Police dofir déi néideg Mëttelen zur Verfügung huet
- Dëst bedeit genuch **Personal**, modernt **Material** a **Gebailechkeeten**
- An dësem Kontext kann een de « Systemgedanken » (2,1 Mio. EUR), d'Gefierer (8,2 Mio. EUR) an de Mobille Schéissstand (3,5 Mio. EUR) als wichteg Kapitalausgaben ernimmen (cf. Presentatioun vun der Police)



2) POLICE GRAND-DUCALE – PERSONAL

De Prinzip vun de « **4P** » wierkt:

Personal bedeit Präsenz.

Präsenz bedeit Proximitéit.

Proximitéit bedeit Präventioun.

Präventioun bedeit Sécherheet!

- Recrutement renforcé geet weider – 220 weider CER Nummern
- An d'Formatioun vum Personal muss natierlech och dementspreechend investéiert ginn
- Reklassement am Polizeikader C1/B1



3) POLICE GRAND-DUCALE – MATERIAL

- D'Police kritt déi néideg Gefierer (Patrouille-Ween, banaliséiert Ween, Camionnetten a Spezialgefiierer) an och 20 zousätzlech Déngschtvéloen ginn ugeschaaft (30 am Total)
- Duerch de Systemgedanken gëtt d'Police méi visibel an d'Sécherheet vun de Beamte gëtt duerch dat néidegt Equipement (Helmer, Taseren, ...) garantéiert
- Modern Moyene kritt d'Police och fir hire Missiounen gerecht ze ginn
 - Digitalisatioun (Laptop mat taktilem Ecran fir eis operationell Unitéiten an Digitalisatioun vum den Avertissements taxés)
 - Bodycams
 - ANPR (Budget pluriannuel)



4) POLICE GRAND-DUCALE – GEBAILCHKEETEN

- Constructioun vu Gebailechkeeten iwwer de Budget vun der Police
 - Stockagehal zu Contern (en cours)
 - Modulare Schéissstand (an der Planung)
- Och u villen anere Gebailechkeete vun der Police gebaut a geplangt:
 - D’Gebaier 4, 5 a 6 vun der Cité policière um Findel sinn an der konkreter Planung
 - Neit Kommissariat vu Woltz (ass am Bau)
 - D’Flughafepolice kritt 2026 Lokaler am Skypark an och d’Extensioun vum Kommissariat zu Esch um Bld. Kennedy soll da lass goen
 - An der Planung sinn och zum Beispill nei Kommissariater: Gare, Bouneweg a Gaasperech, Hesper, Ettelbréck, Miersch, Réiden, Péiteng/Käerjeng zu Lénger an och den neie Centre Régional zu Esch Raemerich
 - Fir d’Schéissstänn vun der Police sinn och eng Rei Projeten amgaang fir déi néideg Disponibilitéit vun adaptéierte Formatiounsgeleeënheeten an dësem Kontext ze garantéieren



5) INSPECTION GÉNÉRALE DE LA POLICE GRAND-DUCALE – GESAMT-BUDGET (SEKTIONEN 02.07 AN 32.07)

Dépenses courantes (Sektoun 02.07)		Ouni Personalkäschten
2025 (gestëmmt)	7.771.904 EUR	155.270 EUR
2026 (proposéiert)	7.740.680 EUR	174.010 EUR

Dépenses en capital (Sektoun 32.07)	
2025 (gestëmmt)	6.500 EUR
2026 (proposéiert)	5.000 EUR

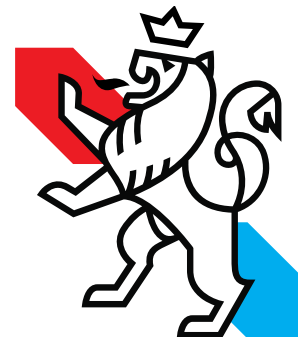




LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires intérieures

MERCI
FIR ÄR
OPMIERKSAMKEET

Budget 2026





Evolution budgétaire des sections 02.06 (salaires et frais courants divisés) et 32.06 entre 2025 et 2026

Section	Année budgétaire		Différence	%
	2025	2026		
02.06	€394,722,651	€400,245,820	€5,523,169	1.40%
	€62,761,836	€67,782,304	€5,020,468	8.00%
32.06	€50,362,063	€57,366,073	€7,004,010	13.91%

- Les sections 02.06 et 32.06 correspondent aux dépenses courantes (02.6) et aux dépenses en capital (32.06) de la Police grand-ducale sous le département du Ministère des Affaires intérieures.
- Le budget de la Police grand-ducale respecte les grandes lignes annoncées dans les pluriannuels
- 220 nouveaux postes CER sont prévus pour 2026 (personnel policier et civil)



Tableau de réconciliation des articles budgétaires pour 2026

Dépenses courantes:

Articles nouveaux	Dénomination nouvelle	Articles anciens	Dénomination ancien
02.06.12.340	Frais de communication, de location et d'exploitation des systèmes informatiques, y compris le Centre de Coopération Policière et Douanière	02.06.12.070	Location et entretien des équipements informatiques
		02.06.12.071	Coopération policière européenne: développement et exploitation de nouveaux systèmes d'information
		02.06.12.072	Location et entretien des équipements informatiques pour le volet digitalisation de la Police grand-ducale
		02.06.12.251	Centre de Coopération Policière et Douanière: frais de fonctionnement
		02.06.12.261	Frais d'exploitation et frais administratifs: frais de communication
02.06.12.120	Frais d'experts et d'études	02.06.12.120	Frais d'experts et d'études
		02.06.12.121	Frais d'experts et d'études pour le volet de la digitalisation de la Police grand-ducale
02.06.12.300	Frais en matière d'ordre public, y compris armement et munitions et matériels de	02.06.12.301	Acquisition de petits matériels de protection C.B.R.N
		02.06.12.350	Frais d'armement et munitions
		02.06.12.360	Dépenses afférentes aux mesures d'ordre public; examen médicaux et autres frais connexes

Dépenses en capital:

Articles nouveaux	Dénomination nouvelle	Articles anciens	Dénomination ancien
32.06.74.250	Acquisition de matériels, de systèmes technologiques de communication et d'équipements informatiques	32.06.74.010	Acquisition de machines de bureau
		32.06.74.020	Acquisition de matériel de transmission, de détection et de contrôle; acquisition d'installations téléphoniques, d'équipements de transmission de données
		32.06.74.050	Acquisition de systèmes et d'équipements informatiques
		32.06.74.051	Coopération policière européenne: développement de nouveaux systèmes d'information
		32.06.74.052	Acquisition d'équipements informatiques pour le volet digitalisation de la Police grand-ducale
		32.06.74.251	Centre de Coopération Policière et Douanière: frais d'acquisition
32.06.74.300	Acquisition de matériels et d'équipements spécialisés pour les besoins opérationnels (y compris C.B.R.N), sécuritaires et divers	32.06.74.040	Acquisition d'équipements spéciaux
		32.06.74.041	Acquisition d'équipements policier spécial pour l'hélicoptère de police
		32.06.74.300	Acquisition de matériel de protection C.B.R.N
		32.06.74.310	Acquisition d'armement et d'équipements connexes



Recrutement renforcé

Article budgétaire	Libellé	Descriptif	Année budgétaire		Différence	%
			2025	2026		
02.06.12.260	Frais d'exploitation et frais administratifs: vêtements de travail, frais de bureau, frais de publicité, frais de banque et dépenses diverses	Budget adapté recrutement	€ 4,811,849.00	€ 6,871,174.00	€ 2,059,325.00	42.80%
02.06.12.300	Frais en matière d'ordre public, y compris armement, munitions et matériels de protection C.B.R.N.	Budget adapté recrutement. Sous rubrique 12.35	€ 1,848,585.00	€ 1,989,825.00	€ 141,240.00	7.64%
32.06.74.300	Acquisition d'armement et équipements connexes	Budget adapté recrutement. Sous rubrique 74.31	€ 5,450,313.00	€ 6,270,732.00	€ 820,419.00	15.05%

- La fusion des articles budgétaires entraîne l'abolition d'un certain nombre d'articles dont notamment le 02.06.12.350 et le 32.06.74.310 qui sont remplacés par les articles 02.06.12.300 et 32.06.74.300.
- Compte tenu du recrutement annuel de plus de 200 fonctionnaires stagiaires par la Police, les investissements dans les articles budgétaires suivants demeureront à un niveau élevé :
 - ✓ 02.6.12.260 «Frais d'exploitation et frais administratifs: vêtements de travail, frais de bureau, frais de publicité, frais de banque et dépenses diverses »,
 - ✓ 32.6.74.310 « Acquisition d'armement et équipements connexes »



Conception et implémentation du projet «Systemgedanken»:

Article budgétaire	Libellé	Descriptif	Année budgétaire		Différence	%
			2025	2026		
02.06.12.260	Frais d'exploitation et frais administratifs: vêtements de travail, frais de bureau, frais de publicité, frais de banque et dépenses diverses	Début de l'implémentation du "Systemgedanken"	€ 4,811,849.00	€ 6,871,174.00	€ 2,059,325.00	42.80%

- En 2025 la Police grand-ducale à entamé l'implémentation du projet «Systemgedanken» avec l'acquisition de la veste pare-balle.
- En 2026 le projet prévoit l'équipement des policiers avec de nouvelles vestes 3in1, de nouveaux polos, de nouvelles casquettes, de gilets de sécurité et de gants d'interventions.
- La première mise planifiée au cours de l'année 2026 est responsable pour l'augmentation du budget.



Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses

Article budgétaire	Libellé	Descriptifs	Année budgétaire		Différence	%
			2025	2026		
02.06.12.270	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses	Loyer et exploitation d'immeubles	€18,876,872	€19,043,081	€166,209	0.88%

- Loyers et charges des bâtiments de la Police grand-ducale, ainsi que gestion des contrats de location actuels
- Exploitation de l'ancien immeuble «Ferrero» au Findel.
- Exploitation du Service Technique de la Police grand-ducale.
- Grâce à la renégociation des prix au niveau des frais d'énergie et aux aides étatiques, la Police grand-ducale a pu diminuer ses prévisions budgétaires pour les années à venir.



Stand de Tir Modulable EP

Article budgétaire	Libellé	Descriptifs	Année budgétaire		Différence	%
			2025	2026		
32.06.72.010	Construction de bâtiments dans le pays: Travaux effectués par des secteurs autres que le secteur administrations publiques.	Construction d'un stand de tir modulable	€1,426,523	€9,075,105	€7,648,582	536.17%

- Construction d'un stand de tir modulable estimé à 3.51 Mio €
- Construction d'un centre logistique de stockage à Contern



Projet «Nouveau Centre d’Intervention National (CIN)»

Article budgétaire	Libellé	Descriptifs	Année budgétaire		Différence	%
			2025	2026		
32.06.74.300	Acquisition de matériels et d'équipements spécialisés pour les besoins opérationnels, sécuritaires et divers	Acquisition d'équipements spéciaux acquisition matériel d'entretien, exploitation immeubles t dépenses diverses. Sous rubrique 74.04	€5,365,470	€4,328,127	-€1,037,343	-19.33%
32.06.74.250	Acquisition de matériel de transmission, de détection et de contrôle; acquisition d'installations téléphoniques, d'équipements de transmission de données	Visupol, Projet CIN 3.0, modification bâtiments Ferrero etc. Sous rubrique 74.020.	€11,086,206	€7,851,000	-€3,235,206	-29.18%

- Une grande partie du projet CIN a été réalisée en 2025. Les investissements furent répartis sur les articles 32.06.74.040 et 32.06.74.020.



Projet «Bodycams»

Article budgétaire	Libellé	Descriptifs	Année budgétaire		Différence	%
			2025	2026		
32.06.74.020	Acquisition de matériel de transmission, de détection et de contrôle; acquisition d'installations téléphoniques, d'équipements de transmission de données	Visupol, Projet CIN 3.0, modification bâtiments Ferrero, projet Bodycam	€11,086,206	€7,851,000	-€3,235,206	-29.18%

- L'implémentation du projet «Bodycams» est planifiée sur la période budgétaire allant de 2024 à 2027.
- La Bodycam figurera comme équipement collectif.
- L'acquisition des Bodycams se réalise comme suit:

Année	Nombre de Bodycams
2024	1100
2025-2028	400

- La répartition des fonds destinées à l'acquisition est la suivante selon la procédure ouverte:

	2024	2025	2026	2027	2028
6) Projet Bodycams	1,648,428 €	680,593 €	497,231 €	515,088 €	536,150 €



Projet «ANPR»

Description	Art. budgétaire	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	Totaux x (M€)
Acquisition techniques	74.250	3	2	2	1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	9.0
Maintenance/évolution	12.340	0.5	0.5	0.5	0.5	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	3.0
Contrats d'entretien	12.340	0	0.75	0.75	0.75	0.75	0.75	0.75	0.75	0.75	6.0
Frais courants (transmission)	12.340	0.6	0.8	1	1	1	1	1	1	1	8.4
Frais courants (électricité)	12.340	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	1.8
Projet construction GC (fonds de route)	93.000 (93.00) 12.12 Alimentation du fonds des routes)	5	5	5	5	5	5	5	5	5	45.0
Total projet:											73.20

- La réalisation et l'implémentation du projet «ANPR» sont planifiées pour la période 2027 à 2035



Projet acquisition TASER

Article budgétaire	Libellé	Descriptifs	Année Budgétaire		Différence	%
			2025	2026		
32.06.74.300	Acquisition armement et d'équipements connexes	Projet Taser sous rubrique 74.031	€5,450,313	€6,270,732	€820,419	15.05%

- Diminution du budget dû à la finalisation du projet CIN en 2025
- Formation d'une Section GSO



Frais d'exploitation d'un hélicoptère de Police

Article budgétaire	Libellé	Descriptifs	Année budgétaire		Différence	%
			2025	2026		
02.06.12.023	Frais d'exploitation d'un hélicoptère de police	Exploitation des 2 nouveaux hélicoptères	€5,209,000	€6,075,079	€866,079	16.63%

- L'exploitation des deux hélicoptères de la Police grand-ducale est régie par le contrat négocié entre la NSPA et la LAA.
- La Direction de la Défense, en collaboration avec la NSPA, a conclu un nouveau contrat d'exploitation qui est en vigueur jusqu'en 2028 .
- La hausse du budget s'explique par les nouveaux tarifs arrêtés par le contrat actuel.



Acquisition de véhicules automoteurs

Article budgétaire	Libellé	Descriptifs	Année budgétaire		Différence	%
			2025	2026		
32.06.74.000	Acquisition de véhicules automoteurs et d'équipements d'intervention	Concept véhicules cellulaires, remplacement SW4, camionnette SCP, camionnette incendie	€7,800,000	€8,200,000	€400,000	5.13%

- Acquisition de véhicules de service et de motos (différents accords-cadres).
- Mise en œuvre du concept de remplacement des camionnettes d'intervention.
- Remplacement de divers véhicules spéciaux notamment SW4 par Survivor.
- Augmentation générale des prix dans le secteur automobile.



Digitalisation

Article budgétaire	Libellé	Descriptifs	Année budgétaire		Différence	%
			2025	2026		
02.06.12.072	Location et entretien des installations informatiques pour le volet de la digitalisation de la PGD	Digitalisation	€676,361	€624,000	-€52,361	-8%
02.06.12.121	Frais d'experts et d'études pour le volet de la digitalisation de la PGD	Digitalisation	€938,211	€507,178	-€431,033	-46%
32.06.74.052	Acquisitions de systèmes et d'équipements informatiques pour le volet de la digitalisation	Digitalisation	€7,580,107	€5,038,000	-€2,542,107	-34%

- L'implémentation du volet de la digitalisation se fait sur plusieurs exercices budgétaires.
- Mise en conformité des bases de données existantes.
- Digitalisation du système avertissements taxés



Formation

Article budgétaire	Libellé	Descriptifs	Année budgétaire		Différence	%
			2025	2026		
02.06.12.190	Frais de stage à l'étranger ; frais de cours; dépenses diverses	Formation PGD	€1,388,473	€1,550,000	€161,527	11.63%

- Besoin croissant de formations spécifiques dans des unités telles que le Service de Police judiciaire et l'Unité spéciale.
- Recrutement renforcé et ses répercussions sur la formation continue.



Budget 2026

Questions ?